

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 14 Décembre 2022**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 45 – 2022

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Sylvestre, sous la présidence de Christian ALIBERT, Président.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **29**

Qui ont pris part au vote : **35**

Date de convocation du Comité : **1er Décembre 2022**

Etaient présent(e)s : KERENFORT Jean-Paul, SEIGNOBOS Éric (Pouvoir TAKES Karine), RIAILLON Jean, DESBOS Marc (Suppléant), BASSET Fabrice, DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe (pouvoir de MOUNIER Maxence), ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian (pouvoir CIMAZ Michel), LAFARGE Stéphane, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella (pouvoir DIETRICH David), LA RUSSA Gilbert, LYONNAIS Patrice (Pouvoir MATHIEU Clémence), PEYROUSE-VETTER Roselyne, FABRIS Albano (Suppléant), THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATE Edith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gilles, GOUMAT Laëtitia (Suppléante), TERROT-DONTEWILL Anne (Pouvoir de MONDON Catherine), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, FRECHET Marcel,

Etaient excusé(e)s : TAKES Karine (pouvoir SEIGNOS Éric), BRICE Julien, MOUNIER Maxence (pouvoir à BONNEFOY Philippe), MACHISSOT Ginette, GINE Elios, DARNAUD Mathieu, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel (Pouvoir ALIBERT Christian), MATHIEU Clémence (Pouvoir LYONNAIS Patrice), BOUCHARDON Benoit, GERLAND Brice, CHABOUD Stéphane, LE GALL Matthieu, DIETRICH David (pouvoir à BSERENI Stella), COMTE Jean-Paul, MONDON Catherine (pouvoir à TERROT-DONTEWILL Anne), DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, DE TRUCHIS Michel.

Etaient absent(e)s : MOUNIER Fabien, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard, DELOCHE Michel, CHARRETTE Joël, DURAND Gilles, GARAYT Frédéric, SIMON Anne, BESSET Véronique, BRERO Laurent, COULMONT Hervé, RICOU-CHARLES Yvan, POMMARET Patrice,

Secrétaire de séance : CHAMBON Ghislaine

Délibération N° 45 – 2022

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Il est rappelé que la commission consultative des services publics locaux, prévue par l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été créée par délibération n°12 du comité syndical du 04 avril 2018 pour associer les usagers au suivi de l'activité du service public de l'eau potable.

PRESENTATION DE LA COMMISSION

I Réglementation applicable

◆ Les textes

- Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- Article L1413-1 du code général des collectivités territoriales,
- Circulaire du Ministre délégué aux libertés locales n° NOR/LB/LB/0310019 C du 7 mars 2003,
- Circulaire du Préfet de l'Ardèche, n° 2003-93-6, en date du 3 avril 2003.

◆ Les collectivités territoriales concernées

L'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux au sein des départements, des communes de plus de 10 000 habitants, des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et ***des syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.***

II Rôle de la commission

Il s'agit d'un organisme consultatif compétent pour le suivi des services publics locaux confiés à un tiers par convention de délégation de services publics (*ce qui est le cas du service public d'eau potable confié par le syndicat à Véolia Eau par voie de contrats d'affermage*) ou exploités directement par la collectivité en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission examinera chaque année :

- le rapport annuel d'exploitation établi par Véolia Eau délégataire du service public d'eau potable,
- le rapport annuel "sur le prix et la qualité du service public d'eau potable" établi par le président du syndicat et présenté au comité syndical.

III Composition de la commission

La commission sera composée du Président, de 5 membres titulaires et 5 suppléants et de 3 représentants d'associations locales

Elle comprend 3 représentants nommés par le comité syndical, d'associations locales représentatives des usagers :

- Association Familiale de Saint-Péray dont le siège social est situé en Mairie de SAINT-PÉRAY,
- Section départementale (Ardèche) de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de la Protection de la Nature), sise à Saint-Etienne de Fontbellon RN Le Village 07200 AUBENAS.
- Association Familiale (Ardèche)

Elle est présidée par le Président du syndicat, assisté de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des membres de cette commission.

DELIBERATION :

- Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- Vu l'Article L1413-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la Circulaire du Ministre délégué aux libertés locales n° -NOR/LB/LB/0310019C du 7 mars 2003,
- Vu la Circulaire du Préfet de l'Ardèche, n° 2003-93-6, en date du 3 avril 2003.

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Article 1 : décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres des représentants du comité syndical et des associations locales auprès de la commission consultative des services publics locaux.

Article 2 : les résultats de l'élection sont les suivants :

1) Représentants du Comité Syndical : ont été déclarés élus à l'unanimité

Président de la Commission
ALIBERT Christian

Titulaires	Suppléants
BONNEFOY Philippe	ALLEMAND Bertille
BOUVIER Gilbert	CIMAZ Michel
BSERENI Stella	COMTE Jean-Paul
CHAMBON Ghislaine	LEBRE Gilles
REYNAUD Régis	MOUNIER Maxence

2) Représentants des associations locales : ont été déclarés nommés à l'unanimité

Associations	Représentants
Association Familiale	M.VAN DE VOORT Werner 1 avenue du 11 novembre à St Péray
FRAPNA section Ardèche	Mme THELEMAQUE Elise 39 rue Jean-Louis Soulavie à Largentière
Association Familiale	Mme JOURDAN à Châteauneuf de Vernoux

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 16 Décembre 2022